



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 9 avril 2025

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 17	Conseiller(s) absent(s) : 6
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 5	Votants : 21	

Date de la convocation : 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Étaient présents : GARCIA ROBIN Jean-Paul – MONGIN Claude – SPRUTTA-BOURGES Nathalie – LENOIR Isabelle – LALLEMANT Sylvie – SEVESTE Arnaud – BOURDEILLE Christian – DIGUET Thierry – DEVAUCHELLE Marie-Paule – OFFROY Patrick – BADOZ-GRIFFOND Yvonne – BENOIT Dominique – USSEGLIO-VIRETTA Guy – RENAUDET Denis – DANSOU Viviane – BENARD Sandie – VACHER Gérard – TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : MATHEROT Olivier à LENOIR Isabelle – ROUSSEL Mylène à GARCIA ROBIN Jean-Paul – ZUCCOLO Isabelle à DEVAUCHELLE Marie-Paule – PROD'HOMME Isabelle à SPRUTTA-BOURGES Nathalie – BOURSIEZ Frédéric à BENARD Sandie

Était absent sans pouvoir : CRISINEL Morgane



DELIBERATION N°02025_019: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2024

Vu le Code Général des Collectivités et, notamment, son article L 2121.14 2ème et 3ème alinéas qui disposent que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président de séance. Dans ces cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Vu le Compte de Gestion présenté par le Comptable ;

Considérant la présentation du Compte Administratif dressé par le Maire ;

Considérant que le Maire a correctement géré au cours de l'exercice 2024 les finances du budget annexe du service assainissement, assurant l'ordonnancement de toutes les créances et de toutes les dépenses justifiées ou utiles ;

Considérant que les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2024 coïncident avec ceux du Compte Administratif 2024 ;

Procédant au règlement définitif du budget 2024 ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16 AVR. 2025

ID : 077-217702158-20250409-02025_019-DE



Le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Procède à l'élection de son Président pour le vote du Compte Administratif 2024 du Budget annexe du service assainissement de la Commune de Gretz Armainvilliers, présenté par Madame SPRUTTA BOURGES, adjointe au maire chargée des finances et des transports, M. Gérard VACHER, est désigné en qualité de Président de séance ;

Donne acte de la présentation qui lui est faite du Compte Administratif 2024 ;

Arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)
COMpte ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés de 2023	0.00	1 094 310.17		153 787.05		1 248 097.22
Résultats affectés (compte 1068)		0.00	0.00			0.00
Opérations de l'exercice	71 222.14	211 070.76	297 000.26	234 198.40	368 222.40	445 269.16
Résultat d'exécution		139 848.62		-62 801.86	0.00	77 046.76
Résultats de clôture		1 234 158.79		90 985.19		1 325 143.98
Restes à réaliser 2024	94 276.73	0.00		0.00	94 276.73	0.00
TOTAUX CUMULES	165 498.87	1 305 380.93	297 000.26	387 985.45	462 499.13	1 693 366.38

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2024 ;

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

Le secrétaire de séance

BENOIT Dominique



Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul